

UNION DES SERVICES D'EAU DU SUD DE L' AISNE

4, bis avenue Gustave Eiffel- 02400 CHATEAU-THIERRY

Secrétariat : Tél : 03.23.71.02.80 - Fax : 03.23.71.56.31

—oOo—

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt et un, le 08 Juin à 18 H 00, les membres du Comité Syndical de l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne, dûment convoqués, se sont réunis en visioconférence, sous la Présidence de Monsieur Hugues DAZARD.

Membres en exercice : 63 titulaires - 35 suppléants	<u>Résultats du vote :</u>
Délégués présents : 34 délégués (33 titulaires - 1 suppléant)	Voix Pour : 33
Dont membres votants à voix délibérative : 34 délégués	Voix contre : 0
Date de convocation du Comité Syndical : 27 Mai 2021	Abstention : 1

Membres présents :

Titulaires: Mr Alexandre David, Mr Bandry Didier, Mr Bandry Jean-Pierre, Mr Cantot Dominique, Mr Carion Denis, Mr Dazard Hugues, Mme Devron Francine, Mr Doucet Jean-Marie, Mr Foulon Didier, Mr Fraeyman Fabien, Mr Frex Dominique, Mr Gebka Jacques, Mme Hernandez Maryse, Mr Jacquin Claude, Mr Juillet Jean-Etienne, Mr Levêque Yves, Mr Lloancy David, Mr Loyaux Emmanuel, Mr Malezé Patrick, Mr Magnier Jean-Luc, Mr Marchal Philippe, Mr Mathis Michel, Mr Pantoux Jean Luc, Mr Peugniez Michaël, Mr Pitton-Terrien Michel, Mme Picard Florence, Mr Polin Jean-Pierre, Mr Robin Claude, Mme Romelot Martine, Mme Stofferis Régine, Mr Tatin Christian, Mme Triconnet Nelly, Mr Verhulst Eric.

Suppléant votant: Mr Bru Philippe pour Mr Hourdry Mathieu.

Membres absents excusés : Mr Eugène Sébastien, Mr Conversat Jean-Claude, Mr Davin Benoit, Mr Mangin Eric, Mme Richard Catherine.

Membres absents: Mr Atzéni Frédéric, Mr Bahu Nicolas, Mme Belleville Catherine, Mr Blavet Gérard, Mr Branquard André, Mr Bruneaux Henri, Mr Charbonnier Patrick, Mr Der Sarkissian Jean-Pierre, Mr Dobski Philippe, Mr Duclos Dominique, Mr Durthaler Jacques, Mme Gleize Séverine, Mr Haÿ Etienne, Mr Hoerter Michel, Mr Hubier Maxime, Mr Lavoix Olivier, Mme Malet Madeleine, Mr Moyse Dominique, Mme Pauly Brigitte, Mr Pittana Stéphane, Mr Saroul Daniel, Mr Simon André, Mr Vérot Vincent, Mr Zatwarnicki Jean-Michel.

Est nommé secrétaire de séance : Mr Michel Mathis

Objet : Procès-verbal de mise à disposition de l'ensemble de l'actif et du passif entre la Communauté de Communes Retz en Valois et l'USESA consécutif au transfert de la compétence eau potable de la commune de Villers Cotterêts N°20210605

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral du 04 janvier 2021, autorisant l'extension du périmètre de la Communauté de Communes Retz en Valois, membre de l'USESA, à la commune de Villers Cotterêts

Considérant que, conformément à l'article L 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le transfert de compétence entraîne de plein droit, l'application à l'ensemble des biens, équipements et services publics nécessaires à leur exercice, ainsi qu'à l'ensemble des droits et obligations qui leur sont rattachés à la date du transfert,

Considérant l'inventaire des biens meubles et immeubles relatifs au transfert du service d'eau potable mis à disposition de l'USESA, reprenant l'actif et le passif tels qu'ils figurent au compte de gestion 2020 de la Communauté de communes Retz en Valois,

Considérant qu'au terme de l'article L1321-2 du CGCT, la remise des biens à lieu dans le cadre d'une mise à disposition constatée par procès-verbal,

.../...

Le comité syndical, après avoir entendu l'exposé du Président,

- Vu la décision du conseil communautaire de la Communauté de Communes Retz en Valois, en séance du 26 mars 2021, sur la remise à l'USESA du résultat de clôture du service d'eau, pour un montant de 1 216 028.66 €, décomposé par :

- Résultat de fonctionnement : 920 825.78 €
- Résultat d'investissement : 295 202. 88 €

- Vu le procès-verbal de mise à disposition adopté en séance du 28 mai 2021 par le conseil communautaire de la Communauté de Communes Retz en Valois

- **DECIDE**, après en avoir délibéré :

- D'ACCEPTER la reprise des biens meubles et immeubles, tels qu'ils sont inscrits à l'actif et au passif du service d'eau potable de la Communauté de Communes Retz en Valois tels qu'ils figurent au compte de gestion 2020,

- D'ACCEPTER la reprise du résultat comptable constaté à la clôture des comptes et dont l'excédent est remis à l'USESA,

- D'AUTORISER le Président à signer toutes les pièces afférentes à la présente décision notamment le procès-verbal de mise à disposition établi et signé contradictoirement entre les parties intéressées.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Hugues DAZARD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-250202371-20210608-20210605-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 09/06/2021

